



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

Préfecture

Quimper, le **27 AOUT 2012**

Direction des collectivités
territoriales et du contentieux

Bureau du contrôle de légalité
et des structures territoriales

Affaire suivie par : Jean-Luc Le Bonniec
☎ 02.98.76.58.70.
jean-luc.le-bonniec@finistere.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par lettre du 14 août 2012, vous avez appelé mon attention sur le permis de construire délivré par le maire d'Esquibien le 20 juin 2012 à la sarl IPE.

Je vous informe que son examen, dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité, m'a conduit à demander au maire de retirer son arrêté. En effet, il résulte de la lecture des plans que les terrasses prévues côté mer empiètent sur la zone naturelle classée ND dans le plan d'occupation des sols de la commune.

J'ai tenu à vous apporter ces précisions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée..

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Martin JAEGER

M. Jean-Pierre PALU
Président de l'Association pour la Sauvegarde
de l'Environnement et du Littoral d'Esquibien
8, Le Pouldu
29770 ESQUIBEN